

# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

#### **Etaient présents:**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

## Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHI à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

# **Etaient absents:**

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49 Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 36

Quorum: 25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019 242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 25 novembre 2019 Délibération N°2019/242

Désignation de Monsieur Dominique Carlotti, conseiller municipal, dans les commissions

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Monsieur Dominique Carlotti a intégré le Conseil Municipal suite à la démission de Madame Isabelle Feliciaggi, il convient de le désigner dans les commissions suivantes :

- Commission municipale Culture et société
- Conseil d'école de l'établissement scolaire de premier degré Saint-Jean III (primaire)
- Conseil d'administration de l'établissement public Collège Padules
- Conseil d'administration de la Mission Locale
- Comité départemental des retraites et des personnes âgées de Corse du Sud (CODERPA)
- Commission communale des impôts directs

#### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De désigner Monsieur Dominique Carlotti, conseiller municipal, pour siéger dans les commissions et organismes listés ci-dessus.

# LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER LE CONSEIL MUNICIPAL

# Ouï l'exposé de son Président, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

#### **DESIGNE**

# A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur Dominique Carlotti, conseiller municipal, pour siéger dans les commissions et organismes suivants :

- Commission municipale Culture et société
- Conseil d'école de l'établissement scolaire de premier degré Saint-Jean III (primaire)
- Conseil d'administration de l'établissement public Collège Padules
- Conseil d'administration de la Mission Locale
- Comité départemental des retraites et des personnes âgées de Corse du Sud (CODERPA)
- Commission communale des impôts directs

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME A

aurent MARCANGEL

Page 2 sur 2